

Bogota le 12 juillet 2002

Votre Eminence,

Je prends la liberté de vous écrire en tant que prêtre et compatriote, me référant à votre lettre à Mgr. Fellay du 5 avril dernier, qui, ayant été publiée et a retenu l'attention générale et dont le thème a donné lieu à un débat public. Je ne crois pas que vous serez surpris de ce qu'un simple prêtre colombien de la Fraternité de S. Pie X se permette de vous écrire pour l'honneur et la défense de la vérité.

Ce qui est surprenant, c'est de constater l'impavidité avec laquelle vous pensez, parlez et jugez sans vouloir voir la cause véritable, le fond du problème de la crise qui mine l'Eglise de l'intérieur.

En premier lieu, l'origine du problème vient de Home et non de la Fraternité de S. Pie X, qui elle s'efforce de maintenir la foi catholique, alors que Rome ouvre les portes à l'erreur, se laissant séduire par le monde moderne, oubliant les avertissements donnés par S. Paul : « ne vous conformez pas au monde » (nolite conformari huic saeculo) ce que l'aggiornamento (la mise à jour avec le monde d'aujourd'hui) préconise, ainsi que l'œcuménisme éhonté, prétendant englober tous les hommes, sans les dogmes qui divisent.

Il est absurde de brandir des concepts de schisme et d'hérésie pour vouloir peser l'orthodoxie de la Fraternité de S. Pie X sans pour autant appliquer le même critère pour juger des erreurs pululant autour de vous. C'est comme vouloir ôter la paille de l'œil du prochain, sans s'apercevoir de la poutre se trouvant dans l'œil propre.

De nos jours, on nie les principes et les dogmes essentiels sans que personne n'en soit troublé, la dégradation doctrinale est effroyable et les quelques chrétiens fidèles à la Tradition de l'Eglise sont les seuls à être houspillés avec véhémence par la hiérarchie officielle de l'Eglise et par vous, Eminence, se targuant de son amour pour la vérité et la sincérité, ne faisant en cela que tirer de l'oubli les principes d'autorité et d'obéissance, laissant de côté ceux qui cependant restent fidèles à la vérité.

Vous parlez d'hérésie, sans vous rendre compte que présentement un nouvel arianisme foule aux pieds la divinité du Christ en son corps mystique c'est à dire la divinité de l'Eglise catholique, apostolique et romaine comme étant l'unique et exclusive arche du salut, comme l'unique et exclusive détentrice de la Vérité. L'œcuménisme met sur un même plan l'Eglise, la Religion catholique et les autres fausses religions et croyances ayant Satan pour auteur, comme le dit le Psaume 95: "omnes dii gentium daemonia", Vous parlez de schisme sans même vous rendre compte que la, rupture d'avec la Tradition est précisément faire schisme,

Vous nous reprochez d'avoir une conception erronée de la Tradition sans considérer que la Tradition se réfère à la transmission depuis son origine - soit depuis les apôtres - du dépôt révélé et non à une tradition folklorique quelconque ou de choses humaines, mais bien de Dieu et de choses divines dont le critère et la garantie de l'orthodoxie furent signalés déjà par S. Vincent de Lérins, bien avant les innovations hérétiques contre le dépôt de la foi « quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est », ce qui signifie que lorsque des doutes surgissent, concernant des questions de foi dues aux erreurs des innovateurs, il convient de tenir fermement et fidèlement à la Tradition; s'en tenir à ce qui, a été cru partout, toujours et par tous. Entendue de cette manière, la Tradition ne saurait être victime des supercheries d'une innovation quelconque.

Vous parlez de communion, soit "cum unione", donc en union, sans vous apercevoir que son fondement suppose la communion universelle dans la foi. Ainsi, comme il ne saurait y avoir charité sans la foi, pas plus que communion sans la foi, ni foi sans adhésion à la Vérité Première, objet matériel (Veritas Prima in essendo) et objet formel (Veritas Prima in dicendo) de la foi.

Ainsi que le Pape Pie IX le sollicite: pour le salut il est essentiel de garder la règle de foi. (Denzinger no. 1833).

Donc , lorsqu'il est question dans l'Église de communion , c'est en premier lieu de communion dans la foi qu'il s'agit, communion dans la même foi crue et professée par tous les fidèles catholiques. Unité de foi en un seul Dieu , en un seul baptême, en une seule foi. Sans unité dans la foi, point d'unité de culte, ni de gouvernement, ni de morale. La foi et les Sacrements sont le fondement de l'Église, dit S. Thomas: « Quia Ecclesia fundatur in fide et sacramentis » (S. Th. Suppl. q. 6, a. 6).

Le Dictionnaire de Théologie Catholique, à l'article Communion dans la foi, col. 422 affirme : « La nécessité de la union ou communion dans la foi chrétienne, prêchée par les apôtres avec l'autorité de Jésus-Christ, résulte de l'affirmation de S. Paul: unus Dominus, una fides, unum baptisma (Eph. 4, 5 & sv.). Cette foi il est vrai n'est que la foi objective ou doctrine chrétienne. Mais dès lors que sa parfaite unité est strictement obligatoire, l'union ou la communion dans cette unité de foi en est une nécessaire conséquence ».

Et comme S. Vincent de Lérins le dit: « c'est pourquoi ils sont saints, parce qu'ils persévèrent dans la communion de la foi » (Conmonitorio c. 28).

Vous nous reprochez de juger le Pape, nous ne jugeons pas le Pape, c'est la Tradition qui le juge, c'est la raison pour laquelle S. Paul nous avertit: « Et si nous-mêmes et si un ange venu du ciel vous annonçait un autre Evangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème ! » (Gal. 1, 8-9); S. Vincent de Lérins commente: « Qu'est-ce à dire, et si nous mêmes ? Pourquoi pas moi? C'est comme s'il disait: et si Pierre et André et si Jean et finalement tout le chœur des Apôtres vous prêchait un autre Evangile, différent de celui que vous avez reçu, qu'ils soient anathème. (Conmonitorio c.8) Le Pape est infaillible, non pour enseigner des nouveautés mais bien pour confirmer ses frères dans la foi de toujours, car le Saint Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils publiassent, d'après ses révélations une doctrine nouvelle, mais pour que, avec son assistance ils gardassent saintement et exposassent fidèlement les révélations transmises par les apôtres c'est à dire le dépôt de la foi » Denzinger 1836)

Il est certain que le Siège de Pierre n'est jugé par personne « Prima sedes a nemine judicetur », le souverain Pontife tant au-dessus de toute juridiction terrestre ou humaine tout en étant sous la loi de Dieu. Et ainsi que l'affirme le Dictionnaire de Théologie Catholique « Le Siège de Pierre n'a à être jugé par personne, il y a deux exceptions à cette règle ou principe, l'hérésie et le schisme, étant donné que « Le Canon attribué à S. Boniface et cité par Gratien, dist. XL, c. 6, selon lequel un Pape peut juger tout le monde , mais il ne peut être jugé par personne, contient deux exceptions: nisi reprehendatur a fide devius. L'hérésie constitue donc une faute pour laquelle un Pape peut être déposé par un concile général. Le Concile Romain de 503 fait la même observation à propos de Symmaque: « nisi a recta fide exorbitaverit ». Cette assertion fut reçue et confirmée durant tout le Moyen Age. Dans la troisième allocution du Pape Adrien IV au IVe Concile de Constantinople on relève l'expression... Et le Pape Innocent III reconnaît solennellement que, si pour ses autres péchés il a uniquement Dieu pour juge, qu'en matière d'hérésie il peut être jugé par l'Église, propter solum peccatum quod fide committitur possem ab Ecclesia judicari. En outre, ce principe est hors de doute... La règle appliquée aux Papes hérétiques s'applique également aux schismatiques et c'est la deuxième exception signalée ». (D.T.C. Déposition et dégradation des clercs, col. 519-520).

Ainsi donc, affirmer: "Ubi Petrus ibi Ecclesia" vaut seulement quand le Pape n'est pas tombé dans le schisme ou l'hérésie. Rappelons toutefois que durant le schisme d'Occident, il y eut jusqu'à trois Papes; évidemment à cette époque on n'a pu dire, que là où était le Pape là était l'Église puisqu'il y avait trois Papes mais une seule Église. Torquemada, Cajetan, Vitoria, Suarez, etc. affirment qu'un Pape peut tomber dans le schisme; "les cas concrètement considérés par ces théologiens sont ceux par lesquels le Pape se refuserait d'être en communion avec l'Église ou cesserait de se conduire comme son chef spirituel se comportant comme un seigneur temporel ou encore s'il refusait d'obéir à la foi et aux constitutions établies depuis les apôtres dans l'Église universelle ». (D.T.C. Schisme 001.1306)

Il est hors de doute qu'il faille conserver tout ce qui a été institué divinement dans l'Eglise, dans le cas contraire, si par exemple un Pape l'abolissait, il deviendrait de ce fait schismatique ou hérétique. Léon XIII se réfère à cette obligation en disant: « Mais les Pontifes romains, conscients de leurs devoirs, ont à cœur plus que quiconque de conserver ce qui a été divinement institué dans l'Eglise" (Denzinger 1962).

Ubi Petrus ibi Ecclesia n'est valable que lorsque le Pape se conduit comme digne et légitime successeur de S. Pierre, ainsi que l'éminent théologien Cajetan l'assure: "L'Eglise est dans le Pape quand celui-ci se comporte en tant que tel, c'est à dire, comme chef de l'Eglise; mais dans le cas où il n'agirait pas comme chef de l'Eglise, ni l'Eglise est en lui ni lui n'est dans l'Eglise". (La Nouvelle Messe de Paul VI: Qu'en penser ?, Arnaldo Xavier Da Silveira, éd. Diffusion de la Pensée Française 1975, p. 291).

L'éminent Cardinal Journet précise, lui aussi: « Quant à l'axiome 'là où est le Pape est l'Eglise' cela n'est valable que tant que le Pape se comporte en tant que Pape et chef de l'Eglise, au cas contraire, ni l'Eglise est en lui, ni lui n'est dans l'Eglise". (Ibid. p. 287).

Le Cardinal Jean de Torquemada, grand défenseur de la primauté pontificale au XVe siècle, remarque comment un Pape peut être schismatique: « Par désobéissance, il se sépare alors du Christ, chef invisible de l'Eglise, car c'est en relation avec Lui que l'unité de l'Eglise a été instituée essentiellement. Séparation qui peut se produire par désobéissance à la loi naturelle ou à la loi divine... Le Pape peut aussi dans motif raisonnable, par simple décision, se séparer du corps de l'Eglise et du collège des prêtres. Ce qu'il ferait en n'observant pas ce que l'Eglise universelle observe et qui est basé sur la Tradition apostolique... ou bien s'il n'observait pas ce qui a été décrété par les Conciles universels de par le monde ou par l'autorité du Siège Apostolique, particulièrement en ce qui regarde le culte divin (Ibid. pp. 289 - 290). Et afin que la question soit claire, le même cardinal écrit par manière de synthèse: S'éloignant ainsi obstinément de la pratique universelle de l'Eglise, le Pape pourrait faire schisme. La conséquence est probante et les prémisses ne font aucun doute parce que le Pape qui peut devenir hérétique est aussi bien susceptible de désobéir en cessant d'observer obstinément ce qui fut établi par ordre de l'Eglise. C'est la raison pour laquelle Innocent déclara: (c.de Consue.) qu'il faut obéir en tout au Pape pour autant qu'il n'agisse pas contre l'ordre universel de l'Eglise, dans ce cas, il ne devrait pas être suivi, sauf s'il avait une raison plausible pour le faire. (Ibid. p. 290).

Suarez emboitant le pas au cardinal Cajetan, admet que le Pape peut devenir schismatique: « si nollet tenere cum tota Ecclesiae corpore unionem et conjunctionem quam debet, ut si tentaret totam Ecclesiam excommunicare, aut si velle omnes ecclesiasticas ceremonias apostolica traditiones firmitas evertere » (D.T.C. Schisme col.1303).

Considérant les deux derniers cas, on constate avec quel grand bruit se fit l'excommunication de Mgr. Lefèbvre et de Mgr De Castro Mayer qui incarnaient la Tradition et dénonçaient la subversion du Novus Ordo Missae. Ce sont là des faits contre lesquels il n'y a pas d'arguments à faire valoir.

C'est dans le même sens que le cardinal Torquemada affirmait, il y a bien longtemps, comme le même article du D.T.C. le montre: « Les cas concrets considérés par les théologiens sont ceux dans lesquels le Pape refuserait d'être en communion avec l'Eglise, en cessant de se comporter en tant que chef spirituel pour agir en simple seigneur temporel, s'il se refusait d'obéir à la loi et à la constitution données par le Christ à l'Eglise et d'observer les traditions établies depuis les apôtres dans l'Eglise universelle... » (D.T.C. Schisme col. 1306).

C'est pourquoi Mgr. Lefèbvre a toujours considéré l'excommunication comme injuste et invalide de plein droit, l'Eglise ne pouvant excommunier la branche sur laquelle elle est assise, c'est à dire la Tradition. Et lorsqu'on a voulu l'acculer en l'accusant de faire schisme, il ne broncha pas et di t: « s'il y a quelqu'un de schismatique, ce sont eux », étant donné que le fait de rester fidèle à la Tradition de l'Eglise, ne saurait jamais être cause de schisme; par contre, les innovations le sont.

Le critère garantissant la vérité est la Tradition, c'est ainsi que s'exprime S. Vincent de Lérins: « Ce fut de tous temps et elle continue à l'être la coutume des catholiques de vérifier la vérité de la foi par ces deux voies: premièrement par l'autorité du canon divin et ensuite par la Tradition de l'Eglise catholique » (Conmonitorio c. 29).

Commentant le passage de l'épître de S. Paul aux Galates 1, 8-9: « Et quand nous mêmes, quand un ange venu du ciel vous annoncerait un autre évangile que celui que nous vous avons annoncé, qu'il soit anathème », S. Vincent de Lérins dit: « Qu'est-ce à dire, et si nous-mêmes ?. "Pourquoi pas moi ? C'est comme s'il disait : et si Pierre, et André et si Jean et finalement tout le chœur des Apôtres vous prêchait un autre Evangile , différent de celui que vous avez reçu, qu'ils soient anathème. Quelle grande sévérité avant de donner son assentiment à l'adhésion à la foi primordiale ne se pardonnant ni à soi même ni aux autres compagnons dans l'apostolat. Ce qui est peu encore; et même si un ange venu du ciel, dit-il, vous annonçait un autre évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème, Il ne suffit pas pour conserver la foi transmise, d'avoir recours à la nature de la condition humaine , il était nécessaire d'y inclure l'excellence de la nature angélique. Et lorsqu'il dit : Et si nous même ou un ange venu du ciel, non parce que les anges du ciel ne peuvent pas pécher, mais c'est comme s'il disait: s'il arrivait - ce qui ne saurait arriver - que quiconque oserait altérer la foi transmise, qu'il soit anathème" (Communitorio c.8).

La conclusion est obvie et s'impose : hors de la Tradition, hors de la foi transmise dès l'origine, qui est la Tradition, anathème! A quiconque enseigne un autre évangile. Et c'est cela l'erreur et la falsification qui a lieu de nos jours.

C'est ce que S. Vincent de Lérins souligne disant: « Il n'est permis à personne d'accepter quoi que ce soit en dehors de ce que l'Eglise catholique a enseigné jusqu'à. Présent... De même qu'il n'a jamais été licite d'annoncer aux chrétiens catholiques, autre chose que ce qui leur fut enseigné; ce n'est jamais licite et ne le sera jamais; et prononcer l'anathème sur ceux qui enseignent autre chose que ce qui l'a été une fois, nécessaire pas d'être nécessaire, ne cesse pas d'être nécessaire, ne cesse pas d'être nécessaire" (Conmonitorio c.9).

Nous n'avons pas, comme affirme votre Excellence, une conception erronée de ce qu'est la Tradition, bien au contraire, c'est la Tradition de l'Eglise catholique, apostolique et romaine qui nous donne la vie, la foi, le salut; c'est elle aussi qui vous juge, vous adresse des reproches et vous condamne. Nous nous en tenons à la Tradition, ainsi que S. Vincent de Lérins le déclare, commentant le passage de la 1ère Epître à Timothée 6, 20: « O Timothée, garde le dépôt, en évitant des discours vains et profanes; des mots nouveaux ... » « Qu'est-ce que le dépôt ? C'est celui qui t'a été confié, non celui que tu as découvert; celui que tu as reçu, non celui que tu t'imaginais: celui qui est propre à la doctrine, non celui de ton esprit; celui qui procède de la Tradition publique et non de rapine, privée. Quelque chose qui est parvenu jusqu'à toi, mais que tu n'as pas produit, dont tu n'es pas l'auteur mais le gardien; non le fondateur mais le disciple, non le conducteur mais le suiveur. Garde le dépôt, dit l'Apôtre, conserve-inviolé et sans tache le talent (Matth.26, 15) de la foi catholique. Que ce qui t'a été confié demeure en toi et sois transmis par toi ». (Conmonitorio c.12. 2).

La Tradition ne s'oppose pas au progrès (progrès homogène) mais bien, à l'altération (progressisme moderne) choses que l'évolutionnisme transformiste religieux ne sait distinguer, comme S. Vincent de Lérins l'explique : « Mais, objectera-t-on: Ne permettra-t-on donc aucun progrès à la Religion de l'Eglise de Jésus-Christ ? Bien sûr, à son heure, et grand... Mais tel qu'il soit un progrès véritable de la foi et non son altération. A savoir, qu'il est le propre du progrès d'amplifier la chose en laquelle il s'accomplit; et, c'est le propre de l'altération qu'une chose en devienne une autre. Par conséquent, il est nécessaire que croisse et que progresse, que s'amplifie et que se dilate l'intelligence, la science, la sagesse en chacun comme en tous, autant en un seul homme qu'en toute l'Eglise -dans' le cours des siècles et des âges- mais uniquement en son genre propre c'est à dire dans le dogme, dans le même sens, en la même sentence... Il serait injuste et indigne que nous, qui sommes les descendants, qu'au lieu du froment de la vérité récoltions l'erreur de l'ivraie... Loin de nous que ce jardin de roses qu'est l'entendement catholique ne produise plus que des chardons et des épines... Car, une fois la porte ouverte à ces artifices impies, je frémis en pensant au péril qui suivrait, amenant

l'effondrement et la ruine de la religion. Céder une partie du dogme catholique, bientôt après il faudrait en céder une autre, et encore une autre et cela deviendrait une habitude qui dégénérerait en un droit." (Conmonitorio c. 22).

N'est-ce pas ce à quoi nous assistons par malheur aujourd'hui ? Et l'auteur poursuit: « l'Eglise du Christ par contre, prend grand soin, pleine de sollicitude et de diligence pour les dogmes qui lui furent confiés, rien n'y est altéré, rien de superflu; elle ne perd rien, n'usurpe rien, mais fidèle et prudente envers les choses anciennes, et c'est ce qu'elle prétend uniquement avec zèle, perfectionner et polir ce qui n'avait été qu'esquissé; confirmer et consolider ce qui a été exprimé et développé; et finalement garder ce qui a été confirmé et défini. C'est ce qu'en tous temps l'Eglise catholique a réalisé par les décrets de ses Conciles, provoqués par les hérétiques novateurs; cela, et rien que cela: ce qu'en d'autres temps elle avait reçu de nos aïeux par la seule Tradition elle le transmet à la génération suivante par des documents écrits; condensant le texte en peu de mots, pour plus de clarté quant à la perception, apposant son scellé sur un vocable nouveau par le sens mais inchangé pour la foi. » (Conmunitorio c.23).

L'erreur du progressisme, à modernisme, de l'oecuménisme, de l'aggiornamento est d'adultérer la foi; c'est le péché de la Rome moderne, infidèle à la Rome éternelle; il semble que la prophétie de La Salette se réalise : « Rome perdra la foi et deviendra le Siège de l' Antichrist »; Rome est redevenue païenne. Panthéon de toutes les religions- comme disait le Pape S. Léon le grand: « Rome maîtresse de l'erreur se convertira en disciple de la vérité ». La Rome appelée par S. Pierre Babylone (Tour de Babel de tous les faux cultes) avant sa conversion, est retournée aujourd'hui à sa dissolution ancestrale avec Assise et avec la réunion sur la place de S. Pierre à Rome, de tous les représentants des cultes les plus importants du globe; elle est retournée à ce qu'elle était, à l'image que nous présente le même Pape Léon le grand en la festivité des SS. Pierre et Paul, dans la lecture VI des Matines: « commandant à toutes les Nations (Rome), elle s'est faite l'esclave des erreurs de toutes les Nations et semblait pouvoir s'attribuer beaucoup de religions, parce qu'elle n'e refusait aucune erreur ».

Homologuer la Tradition catholique avec la syncrétisme œcuménique comme le prétend la Rome moderniste qui se sert de l'autorité pour détruire l'unique véritable religion est le propre du grand mystère d'iniquité.

Mystère du mal, permis par Dieu pour la purification de ses fidèles disciples, afin qu'ils restent attachés à la vérité dans laquelle s'enracine la communion en une même foi: « Si nous disons que nous sommes en communion avec Lui, et que nous marchions dans les ténèbres, nous mentons, et nous ne pratiquons pas la vérité » comme dit S. Jean dans sa 1ère Epître 1,6.

Nous voulons être et rester catholiques, apostoliques et romains authentiques et pour cela S. Vincent nous dit: « Ainsi donc, est véritablement et authentiquement catholique celui qui aime la vérité de Dieu, l'Eglise, le corps du Christ (cfr. Eph. 1, 2-3) qui ne préfère rien à la Religion divine, à la foi catholique: ni l'autorité de quiconque, ni son amitié, ni son intelligence, ni son éloquence, ni sa philosophie, dédaignant ces choses, ferme et inébranlable dans la foi, décidé à croire et à garder uniquement ce que l'Eglise catholique universelle enseigne depuis les temps les plus reculés, comprenant que tout ce qui est nouveau, in oui, a été introduit après, par quelque impie ou contre les saints, n'appartient pas à la religion mais à la tentation, ainsi que les paroles du Bienheureux Apôtre Paul nous en instruisent. »(Conmunitorio c.20).

Que la grâce de Dieu vous illumine et vous assiste dans l'exercice et la grande responsabilité de votre charge et que de Rome surgisse à nouveau la lumière de la Vérité et de la Foi.

Vôtre dans le Christ-Roi et Marie Reine.

(signé) Basilio Méramo, prêtre